

61, RUE HENRI REGNAULT 92075 – LA DEFENSE CEDEX

Fondation Notre-Dame

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Fondation Notre-Dame

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992

N° SIREN: 393 739 594

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux membres de la Fondation Notre-Dame,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Notre-Dame relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Note 5. « Commentaires sur le CROD et le CER » de l'annexe. Cette note expose les modalités et hypothèses retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER).
 - Nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du CROD et du CER font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08 et ont été correctement appliquées.
- Nous nous sommes également assurés de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Bureau.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle

estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes Mazars

Paris-La Défense, le 10 juin 2022

Jérôme EUSTACHE

BILAN ACTIF

F		
	eu	

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2021	31/12/2020
COMPTES DE LIAISON				500
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 541 587	758 824	3 782 763	472 783
Donations temporaires d'usufruit	4 397 040	682 732	3 714 308	382 465
Concessions, brevets, droits similaires	144 547	76 092	68 455	90 318
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances, acomptes sur immo. incorpo.				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	36 600 570	3 068 983	33 531 588	33 746 815
Terrains	18 847 160		18 847 160	18 847 160
Constructions	17 419 115	2 995 670	14 423 444	14 882 101
Installations tech., outillage (matériel et mobilier de bureau)	94 799	73 312	21 487	17 554
Immobilisations corporelles en cours	239 496		239 496	
Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS, DONATIONS, DESTINES A ETRE CEDES	7 486 469	1 395 834	6 090 636	3 403 475
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	30 466 890	1 562 889	28 904 002	22 918 803
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	30 365 535	1 562 889	28 802 646	22 842 086
Obligations	6 311 025	888 020	5 423 005	6 372 967
Actions	8 333 247	643 136	7 690 111	7 146 300
Autres (OPCVM, etc)	15 721 262	31 732	15 689 530	9 322 819
Obligations, intérêts courus à recevoir	101 356		101 356	76 717
Prêts				
Autres				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	79 095 517	6 786 529	72 308 988	60 541 876
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES	4 884 139	26 611	4 857 528	3 977 250
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 324 950	26 611	1 298 339	1 569 554
Créances reçues par legs ou donations	3 264 952		3 264 952	2 148 716
Autres	294 237		294 237	258 981
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	10 327 856	240 075	10 087 781	16 313 159
Valeurs Mobilières de Placement	10 327 856	240 075	10 087 781	16 313 159
Obligations	645 301	28 670	616 631	625 074
Actions	2 098 873	201 442	1 897 432	7 031 652
Autres (OPCVM, etc)	7 583 682	9 962	7 573 719	8 656 4 33
Fonds obligataires				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	49 379 949		49 379 949	53 536 143
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	52 098		52 098	61 986
TOTAL ACTIF CIRCULANT	64 644 042	266 686	64 377 357	73 888 538
Ecarts de conversion actif				5 077
TOTAL GENERAL	143 739 559	7 053 215	136 686 345	134 435 992

BILAN PASSIF

En euros

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
COMPTES DE LIAISON		
Fonds propres	46 872 035	47 172 034
Fonds propres sans droit de reprise Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires	31 812 035 25 387 729 6 424 306	32 112 034 25 687 728 6 424 306
Fonds propres avec droit de reprise Fonds statutaires Fonds propres complémentaires	15 060 000 15 060 000	15 060 000 15 060 000
Ecarts de réévaluation		
Réserves	4 113 026	6 599 115
Réserves statutaires ou contractuelles Réserves pour projet de l'entité Autres réserves	4 113 026	6 599 115
Report à nouveau	1 890 961	2 568 297
Excédent ou déficit de l'exercice	308 494	(539 150)
SITUATION NETTE (Sous-Total)	53 184 517	55 800 296
Fonds propres consomptibles Subventions d'investissement Provisions réglementées	23 410 175	23 570 571
TOTAL I	76 594 692	79 370 867
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations Fonds dédiés	10 822 900 30 952 564	4 061 232 36 916 754
TOTAL II	41 775 464	40 977 986
PROVISIONS Provisions pour risques Provisions pour charges	165 231	5 076 136 204
TOTAL III	165 231	141 279
DETTES Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs) Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes des legs ou donations Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Instruments de trésorerie Produits constatés d'avance TOTAL IV Ecarts de conversion passif	329 083 119 670 826 801 2 268 359 325 935 2 678 14 277 032 1 400 18 150 958	126 774 772 394 1 759 608 311 068 4 619 10 969 771 1 625 13 945 858
	420,000,045	424 425 004
TOTAL GENERAL	136 686 345	134 435 991

COMPTE DE RESULTAT

En euros

En euros		
Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)		
Ventes de prestations de services (dont parrainages)		
Produits de tiers financeurs	39 205 794	64 177 491
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible	6 741 441	7 348 089
Ressources liées à la générosité du public	32 464 352	56 829 403
Dons manuels non affectés	4 067 174	15 542 242
Dons manuels affectés	18 128 470	3 051 268
Mécénats	5 051 802	31 366 358
Legs, donations et assurances-vie	4 320 798	6 226 019
Autres produits liés à la générosité & abandon de frais	896 109	643 515
Contributions financières d'autres organismes		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	45 747	8 939
Utilisation des fonds dédiés	10 625 183	7 400 474
Autres produits		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	49 876 724	71 586 905
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	4 443 584	3 990 152
Aides financières (projets engagés)	39 980 407	58 517 724
Impôts, taxes et versements assimilés	183 308	173 819
Salaires et traitements	1 157 794	1 075 786
Charges sociales	499 756	459 624
Charges communes aux fondations abritées		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	614 175	527 757
Dotations aux provisions	31 052	79 463
Reports en fonds dédiés	4 606 902	6 366 363
Autres charges TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	318 270 51 835 248	410 556 71 601 243
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(1 958 524)	(14 338)
PRODUITS FINANCIERS		
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.	1 308 563	712 791
Autres intérêts et produits assimilés	180 077	249 913
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts charges	909 580	28 245
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de V.M.P.	174 776	144 646
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	2 572 996	1 135 595
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	212 430	1 667 386
Intérêts et charges assimilées	196 818	71 313
Différences négatives de change	40.444	00.440
Charges nettes sur cessions de V.M.P. TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)	16 441 425 689	29 449 1 768 147
. ,		
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	2 147 307	(632 552)
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	188 783	(646 891)

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	10 080	402
Produits exceptionnels sur opérations en capital	350 160	484 466
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	360 240	484 868
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 082	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	234 446	377 127
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations, provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	240 529	377 127
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	119 712	107 741
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise VII		
Impôts sur les bénéfices VIII		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	52 809 960	76 315 013
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + VIII)	52 501 466	76 854 163
EXCEDENT OU DEFICIT	308 494	(539 150)

Evaluation des contributions volontaires en nature	31/12/2021	31/12/2020
RESSOURCES		
Dons en nature	30 850	
Prestations en nature	49 413	3 858
Bénévolat	785 063	1 002 296
TOTAL RESSOL	RCES 865 326	1 006 154
EMPLOIS		
Secours en nature	49 363	114
Mise à disposition gratuite de biens et services	30 850	3 744
Prestations en nature	50	
Personnel bénévole	785 063	1 002 296
TOTAL EMPLOIS	865 326	1 006 154

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

En euros

	31/12/	2021	31/12	/2020
A- PRODUITS et CHARGES	TOTAL	Dont générosité	TOTAL	Dont générosité
		du public		du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	31 699 442	31 699 442	53 215 728	53 215 728
1.1 Cotisations sans contrepartie 1.2 Dons, legs et mécénat - Dons manuels non affectés - Dons manuels affectés - Legs, donations et assurance-vie - Mécénat 1.3 Autres produits liés à la générosité du public	30 170 807 3 565 481 18 191 470 3 362 055 5 051 802 1 528 635	30 170 807 3 565 481 18 191 470 3 362 055 5 051 802 1 528 635	52 537 369 2 912 750 15 584 139 2 696 622 31 343 858 678 359	52 537 369 2 912 750 15 584 139 2 696 622 31 343 858 678 359
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	10 439 588		12 582 227	
2.1 Cotisations avec contrepartie 2.2 Parrainage des entreprises 2.3 Contributions financières sans contrepartie 2.4 Autres produits non liés à la générosité du public 3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	10 439 588		12 582 227	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	45 747	45 747	8 939	2 925
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	10 625 183	10 342 221	7 400 474	6 999 808
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	52 809 960	42 087 410	73 207 368	60 218 461
CHARGES PAR DESTINATION				1
1 - MISSIONS SOCIALES	41 230 814	32 823 368	59 462 775	52 111 021
 1.1 Réalisées en France - Actions réalisées par l'organisme - Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France 	41 230 814 566 825 39 980 407	32 823 368 565 670 31 574 116	59 462 775 280 302 58 517 724	52 111 021 280 302 51 165 970
 Accompagnement des projets 1.2 Réalisées à l'étranger Actions réalisées par l'organisme Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger 	683 582	683 582	664 749	664 749
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	3 789 804	3 789 804	3 490 587	3 490 587
2.1 Frais d'appel à la générosité du public 2.2 Frais de recherche d'autres ressources	3 789 804	3 789 804	3 490 587	3 490 587
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 842 894	1 224 861	4 426 793	1 591 156
3.1 Frais de gestion 3.2 Frais de gestion immobilière	1 261 972 1 155 232	917 766 247 618	1 279 699 1 378 946	789 494 375 469
3.3 Charges financières	425 689	59 477	1 768 147	426 194
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	31 052	31 052		
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	4 606 902	3 972 425	6 366 363	3 320 385
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	52 501 466	41 841 511	73 746 518	60 513 149
EXCEDENT OU DEFICIT	308 494	245 899	(539 150)	(294 688)

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

En euros

	31/1:	2/2021	31/12/2020		
B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public	
PRODUITS PAR ORIGINE					
1 - CONTRIB. VOLONT. LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	865 326	865 326	1 006 154	1 006 154	
Bénévolat Prestations en nature Dons en nature	785 063 49 413 30 850	785 063 49 413 30 850	1 002 296 3 858		
2 - CONTRIB. VOLONT. NON LIEES /GENEROSITE DU PUBLIC					
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE					
Prestations en nature Dons en nature					
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	865 326	865 326	1 006 154	1 006 154	
CHARGES PAR DESTINATION					
1 - CONTRIB. VOLONT. AUX MISSIONS SOCIALES	186 550	186 550	421 385	421 385	
Réalisées en France Réalisées à l'étranger	186 550	186 550	421 385	421 385	
2 - CONTRIB. VOLONT. A LA RECHERCHE DE FONDS	295 844	295 844	189 591	189 591	
3 - CONTRIB. VOLONT. AU FONCTIONNEMENT	382 932	382 932	395 178	395 178	
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	865 326	865 326	1 006 154	1 006 154	

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

EMPLOIS PAR DESTINATION	31/12/2021	31/12/2020	RESSOURCES PAR ORIGINE	31/12/2021	31/12/2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	32 823 368	52 111 021	1 - Ressources liées à la générosité du public	31 699 442	53 215 728
Réalisées en France - Actions réalisées directement - Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	32 823 368 565 670 31 574 116	52 111 021 280 302 51 165 970	Cotisations sans contreparties Dons manuels non affectées Dons manuels affectés	3 565 481 18 191 470	2 912 750 15 584 139
- Accompagnement des projets	683 582	664 749	Legs, donations et assurances-vie Mécénats	3 362 055 5 051 802	2 696 622 31 343 858
Kealisees al etranger - Actions réalisées directement - Versements à un organisme central ou d'autres organismes			Aufres ressources liees a la generosite du public	1 528 635	838 879 848 879
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	3 789 804	3 490 587			
- Frais d'appel à la générosité du public - Frais de recherche d'autres ressources	3 789 804	3 490 587			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 224 861	1 591 156			
- Frais de gestion - Frais de gestion immobilière - Charges financières	917 766 247 618 59 477	789 494 375 469 426 194			
TOTAL DES EMPLOIS	37 838 034	57 192 764	TOTAL DES RESSOURCES	31 699 442	53 215 728
4 - Dotations aux provisions et dépréciations	31 052		2 - Reprises des provisions et dépréciations	45 747	2 925
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	4 606 902	3 320 385	3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs	10 625 183	808 666 9
EXCEDENT de la générosité du public de l'exercice	245 899		DEFICIT de la générosité du public de l'exercice		294 688
TOTAL	42 721 887	60 513 149	TOTAL	42 370 372	60 513 150
			Ressources reportées liées à la générosité du public début exercice	6 774 346	7 069 034
		•	(nors tonds dedies)		

(294 688)

> (+) Excédent ou (-) insufisance de la générosité du public (-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice

Ressources apportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)

6 774 346

6 883 015

En euros

LEGS, DONATIONS & ASSURANCES-VIE	31/12/2021	31/12/2020
Produits	9 126 159	8 427 321
Montant perçu au titre d'assurances-vie	1 989 256	243 660
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	5 862 284	1 945 194
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	575 966	1 697 300
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	698 654	4 541 166
Charges	4 805 361	2 201 301
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	575 966	1 691 300
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par leg ou donations destinés à être cédés	94 167	15 000
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	4 135 229	495 001
SOLDE	4 320 798	6 226 019



ANNEXE
LA FONDATION NOTRE DAME
EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

ANNEXE

1.	ACTIV	TITES DE LA FONDATION	5
1.1.	OBJET		5
		GNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2021	
		ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE	
2.	REGLE	ES ET METHODES COMPTABLES	6
		LEGAL DE REFERENCE	
2.2.		ES COMPTABLES APPLIQUES	
	2.2.1.	Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations	
	2.2.2.	Mutualisation partielle des dotations	
	2.2.3.	Fonds dédiés, résultat et report à nouveau	
	2.2.4.	Traitement des legs et donations	
	2.2.5.	Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées	
	2.2.6.	Immobilisations corporelles et incorporelles	
	2.2.7.	Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement	
	2.2.8.	Zoom spécifique sur le Compte Emploi-Ressources (CER) et le Compte de Résultat p	_
	Destino	ation (CROD)	12
3.	COMP	LEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN	14
3.1.	Notes s	SUR L'ACTIF	14
	3.1.1.	Immobilisations corporelles et incorporelles	14
	3.1.2.	Donations Temporaires d'usufruit	
	3.1.3.	Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements	15
	3.1.4.	Disponibilités	17
	3.1.5.	Créances	
	3.1.6.	Créances clients et comptes rattachés	
	3.1.7.	Charges constatées d'avance	
3.2.		SUR LE PASSIF	
	•	propres	
	3.2.1.	Evolution du Report à nouveau	
	3.2.2.	Affectation de tout ou partie du résultat & réserves	
	3.2.3.	Congés payés et Compte Epargne temps	
	3.2.4.	Indemnités pour départ à la retraite	
	3.2.5.	Taxe sur les salaires	
	<i>3.2.6.</i>	Fonds reportés liés aux legs et donations	
	3.2.7.	Fonds dédiés	
	3.2.8.	Provisions	
		2.8.2. Provisions pour charges	
		2.8.3. Provisions pour dépréciation des créances	
		2.9.4 Dépréciation sur legs des biens reçus	
	3.2.9.	Etats des échéances des dettes	
		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
		Charges à payer	
4.	COMP	LEMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT	32
4.1.	LEGS. DO	ONATIONS ET ASSURANCES-VIE	32
		S ADMINISTRATIVES COMMUNES	
4.3.	PROJETS	S SOUTENUS	32

5.		ENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE NATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES)	
5.1.		s (CROD)/RESSOURCES (CER) PAR ORIGINE	
-	5.1.1.	Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)	
	5.1.2.	Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)	34
	5.1.3.	Subventions & autres concours publics (rubrique 3)	34
	5.1.4.	Utilisation des fonds dédiés antérieurs	35
	5.1.5.	Contributions volontaires en nature	35
	5.1.6.	Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en a	lébut
	d'exerci	ice (CER – ancien T1 et T7)	35
5.2.	EMPLOIS		
	5.2.1.	Contenu des missions sociales	
	5.2.2.	Frais de recherche de fonds	
	5.2.3.	Contenu des frais de fonctionnement	
	5.2.4.	Reports en fonds dédiés de l'exercice	
	5.2.5	Investissements du Fonds Insertion Logement	
	5.2.6	Excédent de ressources de l'exercice	39
6.	AUTRE	S INFORMATIONS	40
		'S	
		UTION DES BENEVOLES & CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
		MENTS HORS BILAN	
	6.5.1	Engagements donnés	
	6.5.2	Engagements reçus	46

1.ACTIVITES DE LA FONDATION

1.1. <u>Objet</u>

« L'établissement dit « Fondation Notre-Dame » a pour objet de développer, notamment pour le Diocèse de Paris, les actions dans les domaines caritatif, social et éducatif d'une part, dans les domaines de l'art, de la culture et de la communication d'autre part. Elle apporte, dans la mesure de ses moyens, son soutien moral et financier aux œuvres, services et institutions dont l'activité répond à l'objet de la fondation.

Elle a vocation, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 modifiée et dans les conditions prévues aux présents statuts, à recevoir des versements pour le compte d'œuvres ou d'organismes mentionnés aux articles 200 et 238 bis du code général des Impôts qui s'assignent un but analogue au sien.

Elle a également pour vocation, conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi précitée, à recevoir, en vue de la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif se rattachant à ses missions, l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources sans que soit créée à cet effet une personne morale nouvelle. Cette affectation peut être dénommée fondation. » (article 1 des statuts)

Fondation Reconnue d'Utilité Publique, à vocation de redistribution, la Fondation Notre Dame collecte des fonds pour le Programme Entraide & Education à Paris mais également à travers des fondations abritées faisant appel public à la générosité. La Fondation Notre Dame héberge aussi des fondations privées ou patrimoniales qui apportent des moyens financiers afin de soutenir également des projets. Dans le cadre de leur objet respectif (généraliste ou culturel, éducatif, charitable), chaque fondation abritée, tout comme le Programme Entraide, sélectionne et accompagne les associations porteuses des projets retenus.

1.2. Faits significatifs de l'exercice 2021

Hors Fonds Cathédrale (7,9 M€), la Fondation Notre Dame a recueilli en 2021 34,2 M€ tant via l'appel public à la générosité (23,8 M€) que des fondations privées (10,4 M€).

Plus de 500 projets ont ainsi été soutenus en 2021 par le Programme Entraide et les fondations abritées tant dans les domaines de la solidarité, de l'éducation que de la culture et du patrimoine. C'est au final, près de 41 M€ qui ont été attribués (versus 58,5 M€ en 2020), dont 14,6 M€ pour la seule restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris (versus 36,8 M€ en 2020). Hors Fonds Cathédrale, la progression des montants accordés est de 24 %.

La Fondation Notre Dame a accueilli en 2021 2 nouvelles fondations privées, créées à l'initiative de familles, et 1 fondation patrimoniale. Au 31 décembre 2021, la Fondation Notre Dame compte désormais 56 fondations abritées actives ¹ dont 30 initiées par des particuliers ou des familles. Parmi les fondations abritées, 18 font appel public à la générosité (y compris le fonds Cathédrale). La Fondation Notre Dame elle-même à travers son programme

-

¹ Et une fondation clôturée au 31 décembre

« Entraide & Education » collecte des fonds auprès du public. La Fondation Insertion par le Logement a été intégrée au Programme Entraide à Paris sous le nom de « Fonds Insertion Logement ». Six fondations sont dites patrimoniales ou créées à l'initiative d'une entreprise, avec la vocation de gérer un patrimoine de rapport ou un patrimoine financier.

Le Bilan reste stable (137 K€ versus 134 K€ soit + 2 %) mais enregistre pour autant des variations importantes : les fonds reportés liés aux legs et donations s'accroissent fortement, approchant les 11 M€ (versus 4 M€ à fin 2020) tandis que les Fonds dédiés diminuent (31 M€ versus 37 M€ en 2020) en raison notamment du versement du Fonds Cathédrale au fonds de concours (9 M€ de consommation du report à nouveau). Attentive au suivi des projets, la Fondation Notre Dame comptait en fin d'exercice plus de 14,2 M€ de projets engagés restant à solder (versus 10,97 M€ en 2020).

1.3. <u>Durée et période de l'exercice comptable</u>

Les Comptes de LA FONDATION NOTRE DAME sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

1.4. Evènement postérieur à la clôture

Il n'y a pas de nouvel événement postérieur à la clôture.

क्ष त्र

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2021 sont établis conformément aux règlements :

- ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif à la réécriture du plan comptable général (modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 8 décembre 2016),
- ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

2.2. Principes comptables appliqués

Les statuts de la Fondation Notre Dame lui confèrent la capacité de fondation abritante, ce qui lui permet la constitution de fondations abritées au nom de donateurs (personnes physiques et/ou morales) ou de testateurs. Sans personnalité juridique propre, ces fondations abritées, bénéficient de l'affectation de biens, droits ou ressources.

En conséquence, le plan comptable général est développé pour mieux suivre les activités propres de la collecte de dons par mailing en particulier sur les comptes 611 (sous-traitance : mise sous plis-routage), 622 (rémunérations d'intermédiaires, honoraires), 623 (publicité, publications) et 626 affranchissements.

La comptabilité de la Fondation Notre Dame comporte 56 établissements au 31 décembre 2021 soit :

- un secteur « Mutualisation » pour les placements des dotations de la Fondation abritante, du Programme Entraide et de deux fondations abritées,
- un établissement « charges Communes » pour les frais généraux de la Fondation abritante non directement rattachables à une fondation abritée ou au Programme Entraide & Education,
- 18 fonds et fondations abritées faisant appel public à la générosité (Fondation KTO, Fondation des Bernardins, Fondation Sainte-Geneviève, Fondation Adveniat, Fondation du Mont-Saint-Michel, Fondation des EDC, Fondation Falret, Fondation des Liens Familiaux, Fondation Avenir du Patrimoine à Paris, Fondation Saint-Etienne, Fondation Bible & Culture, Fondation Accueillir la Vie, Fondation Yves Mahyeuc, Fondation La Dauversière, Fondation de l'Abbaye de Lagrasse, Fondation des Œuvres du Berry, Fondation Vouloir l'Education, ainsi que le Fonds Cathédrale de Paris individualisé après l'incendie du 15 avril 2019 et le programme Entraide & Education à Paris faisant également appel public à la générosité),
- **28 Fondations privées, familiales ou personnelles** (Fondation H., Fondation Frédéric de Sainte Opportune, Fondation Arche de Vie, Fondation CHM-Saint-François, Fondation Identité & Dignité, Fondation Robert Jeanteur, Fondation Saint-Vallerin, Fondation Karol Wojtyla pour l'amour humain, Fondation Marie-Eugénie Rose, Fondation Sainte-Foy, Fondation Anastasis, Fondation EducImpact, Fondation PIPSA, Fondation Eleos, Fondation Bernard Dumas, Fondation Gabrielle, Fondation Chemin de Culture, Fondation Isabelle et Hubert d'Ornano, Fondation 55 Boissonade, Fondation Annie Beauchais, Fondation Le chemin du Samaritain, Fondation des Familles Martin et Olivier Bouygues, Fondation Ad Astra, Fondation Le songe du Charpentier, Fondation Cesarini, Fondation Parrhesia, Fondation Carlos-Pierre Bouvet, Fondation Fratelli Tutti, la Fondation Gaia ayant été clôturée au cours de l'exercice.)
- 6 fondations patrimoniales (disposant d'une dotation mais ne faisant pas appel public à la générosité ou créées à l'initiative d'une entreprise) que sont la Fondation Sainte-Clotilde, la Fondation Thérèse de Lisieux et son Carmel, la Fondation Mutuelle Saint-Martin, Fondation 154, Fondation AXA pour le rayonnement de la Cathédrale, Fondation les Vingt Cœurs.

Chaque établissement comptable d'une fondation faisant appel public à la générosité comprend :

 la collecte des fonds issus de l'appel public à la générosité (dons, donations & legs, mécénat) et éventuellement des produits accessoires d'appel public à la générosité (échanges de fichiers, contribution à des manifestations, etc.) ainsi que des contributions financières,

- les charges associées à cette collecte,
- le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Ces établissements enregistrent de plus :

- la répartition des charges de frais généraux des « Charges Communes » de la Fondation abritante selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame ;
- les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres.

Si l'établissement ne fait pas appel public à la générosité, il comprend :

- les ressources et les charges liés à la gestion des actifs de la Fondation, notamment les produits financiers qui lui sont propres ainsi que les apports des fondateurs,
- le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets,

Elle enregistre également :

 la répartition des charges de frais généraux de la Fondation abritante selon la convention de création de la Fondation.

Chaque établissement comptable a son propre bilan, compte de résultat et Compte de Résultat par Origine et Destination/Compte Emploi-Ressources (pour ceux faisant appel public à la générosité pour ces deux derniers). En particulier, chaque secteur a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations. Les fonds propres relèvent du Secteur Mutualisation lorsque les fondations abritées en ont accepté le principe. Les opérations entre fondations abritées sont traitées par « comptes de liaison ».

2.2.1. Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations

Les dotations et l'ensemble du passif de la Fondation Notre Dame sont comptabilisés de la manière suivante :

- la dotation pérenne représentative d'actifs aliénables consiste en apport d'actifs consentis à la Fondation Notre Dame en 1992 ou ultérieurement sans jamais avoir été frappés de clause d'inaliénabilité. Les actifs de la dotation propre de la Fondation Notre Dame sont intégralement constitués de placements financiers interchangeables. A l'actif, ils trouvent leur correspondance dans les immobilisations financières. Comme le prévoit l'article 13 des statuts de la Fondation Notre Dame, les montants venant abonder la dotation statutaire, lors de l'affectation de tout ou partie du résultat par décision du Conseil d'Administration, sont comptabilisés au poste de « Fonds propres complémentaires ».
- Indépendamment de sa dotation, la Fondation Notre Dame a reçu et reçoit des dotations non consomptibles des fondations abritées à vocation pérenne, comptabilisées également sous la ligne « Fonds propres complémentaires ». Ce sont les produits nets de charges qui sont enregistrés en dotations. Seuls les revenus de ces dotations servent au financement des actions de la fondation concernée. Ces fonds

peuvent être revalorisés par décision de leur Comité exécutif, Conseil propre à chaque fondation. Le mouvement est alors enregistré en « fonds propres complémentaires ».

Depuis 2014, certaines fondations abritées ont été constituées par un apport initial, sous forme de dotation consomptible, c'est-à-dire que le capital, ainsi que les revenus financiers de l'exercice, sont utilisés jusqu'à complète consommation des fonds. La Fondation sera clôturée dès lors qu'elle ne disposera plus d'aucun moyen financier. Le calendrier de la consommation des fonds peut être défini dès la création de la fondation abritée ou ne pas être précisé à l'origine. Dans ce dernier cas, la consommation se fait en fonction des besoins de l'exercice. Ces dotations sont comptabilisées à la ligne « Fonds consomptibles ».

2.2.2. Mutualisation partielle des dotations

Depuis l'exercice 2009, le secteur Mutualisation regroupe l'ensemble des investissements financiers à long terme de la Fondation abritante et des fondations abritées avec dotation qui ont décidé de mutualiser leurs fonds à long terme avec ceux de la Fondation abritante. La mutualisation consiste à redonner à chaque établissement apporteur, une quote-part de chaque ligne d'investissement calculée en fonction des apports. En ce qui concerne les revenus financiers, il est tenu compte de la date d'arrivée des fonds investis. Cette mutualisation a été mise en œuvre pour diminuer les risques sur chacune des lignes d'investissements et, de fait, fait profiter les entrants de la sécurité du volume d'investissements déjà constitués. La Mutualisation concerne la FND-abritante, la Fondation KTO, la Fondation des Bernardins et le programme Entraide & Education.

2.2.3. Fonds dédiés, résultat et report à nouveau

<u>Définition d'un fonds dédié</u> : il s'agit de la partie des ressources affectées par les donateurs qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard.

Il existe plusieurs niveaux de fonds dédiés au sein de la Fondation Notre Dame :

• Les fonds dédiés spécifiques aux fondations abritées et au Programme Entraide : Une fondation abritée enregistre des « **fonds dédiés spécifiques aux fondations abritées** » (dans la présentation des comptes) lorsque la Fondation abritée a recueilli une affectation spécifique de la part de donateurs et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice ou pour le suivi de subventions publiques affectées à des projets.

Il figure désormais également au Compte de Résultat dans la rubrique « Report en fonds dédiés » ainsi que dans le CROD et le CER.

Il peut également exister des fonds dédiés spécifiques au sein du Programme Entraide (« **fonds dédiés spécifiques du Programme Entraide** » dans la présentation des comptes) lorsque le Programme Entraide a également recueilli une affectation spécifique de la part de donateurs et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice ou pour le suivi de subventions publiques affectées à des projets.

L'utilisation ultérieure de ces ressources sera inscrite en produits des exercices futurs en « Utilisation des fonds dédiés » par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

Le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux **fonds dédiés spécifiques** dans les comptes des Fondations abritées. Ainsi dans les plaquettes propres à chaque fondation abritée, le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le cumul des résultats des exercices antérieurs.

- Au niveau des comptes de la FND-Abritante il y a donc, désormais en une seule ligne au Passif, le cumul :
 - des « fonds dédiés aux fondations abritées » correspondant au cumul des reports à nouveau de chaque fondation abritée.
 - les fonds dédiés spécifiques comme précisées ci-dessus.

Le programme Entraide (en dehors de ses fonds dédiés spécifiques) est présenté en report à nouveau comme pour l'établissement recouvrant les charges communes et les fondations présentant un déficit. (Voir détail au 3.2.8 de cette annexe)

2.2.4. Traitement des legs et donations

Depuis le 01-01-2020, le nouveau règlement comptable a conduit à des changements importants concernant les legs et donations et notamment leur comptabilisation dès leur acceptation par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame.

Ainsi, les Donations temporaires d'usufruit acceptées à partir du 1er janvier 2020 figurent à l'Actif / Immobilisations incorporelles à la ligne « Donations temporaires d'usufruit ». Les revenus sont constatés en compte de résultat au moment des encaissements effectifs. Les donations temporaires d'usufruit comptabilisées en immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ». (voir Note 3.2.7).

Toutefois, comme le permet le règlement, les donations temporaires d'usufruit antérieures au 31 décembre 2019 ou celles dont la valorisation est très incertaine restent enregistrées en engagements hors bilan et les revenus constatés au fur et à mesure des encaissements. (voir Note 6.5)

Les composantes d'un legs ou donations sont désormais les suivantes :

- les Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés figurent à Actif / Immobilisations corporelles sur la ligne du même nom). Ils sont constitués uniquement des biens immobiliers destinés à être vendus;
- les créances reçues par legs ou donations (Actif circulant) qui sont l'ensemble des actifs non immobiliers des legs et donations.
 - Les biens destinés à être cédés comme les créances peuvent faire l'objet de dépréciations.
 - En contrepartie figure au Passif:
- les dettes des legs ou donations (Passif / Dettes) dès lors qu'elles sont connues et figurent dans la délibération du Conseil d'Administration ;
- les provisions pour charges sur legs ou donations (Passif / Provisions) constituées des obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que la

Fondation s'engage à exécuter en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation;

- les fonds reportés (Passif / Fonds reportés et fonds dédiés) tant que la succession n'est pas réglée et les montants non encaissés.

En revanche, les assurances-vie demeurent enregistrées en engagements hors bilan dès lors qu'elles sont connues au 31 décembre et comptabilisées en compte de résultat uniquement à leur encaissement.

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes :

- « Autres produits sur legs ou donations »,
- et « Autres charges sur legs ou donations »

à l'exception des charges étant identifiées comme répondant aux critères des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ou des obligations résultant des stipulations du testateur ou donateur.

A la date de clôture, les sommes nettes des legs en cours de réalisation (actifs diminués des passifs en attente) sont neutralisées au compte de résultat par une écriture de « Report en fonds reportés liés aux legs et donations », venant en diminution du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »).

Les sommes nettes des legs encaissées sur l'exercice, relatives à des legs ou donations constatées en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » en début d'exercice, sont reprises au résultat par le compte « Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations », venant en augmentation du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »

2.2.5. Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées

Chaque année, le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame décide de prélever des frais généraux en fonction d'un pourcentage des activités des fondations abritées, assorti d'un forfait fixe. Cette tarification a évolué au 1^{er} janvier 2021.

2.2.6. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations). Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Logiciels 1 an
Matériel de bureau 5 ans
Matériel informatique 3 ans

Depuis 2012 a été appliquée la méthode par composant sur les constructions figurant en immobilisations.

La répartition est la suivante : 60 % pour le foncier et 40 % pour le bâti.

Les immeubles d'habitation en trois composants comme suit :

- pour 50 % Gros Œuvre
- pour 20 % Façades, étanchéité, couverture et menuiseries extérieures
- pour 30 % Agencements : Chauffage Climatisation / Ascenseurs monte-charges

Electricité câblage / Plomberie et autres Agencements intérieurs et décoration

Les durées d'amortissement de ces trois composants sont les suivantes :

Gros Œuvre: 80 ans taux: 1,25 %
Façades: 40 ans taux: 2,50 %
Agencements: 15 ans taux: 6,66 %

La répartition en trois composants et les durées d'amortissement des immeubles de bureaux se décomposent de la manière suivante :

Gros Œuvre: 60 ans taux: 1,67 %
Façades: 30 ans taux: 3,33 %
Agencements: 15 ans taux: 6,66 %

2.2.7. Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire des valeurs mobilières de placement est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les obligations à long terme, sont reclassées en immobilisations financières selon les critères retenus par le plan comptable général, la Fondation Notre Dame ayant l'intention de garder ces titres jusqu'à leur échéance de remboursement. Les obligations achetées au-dessus du nominal, sont dépréciées pour ramener la valeur nette au nominal à l'échéance de remboursement. (Voir également paragraphe 3.1.1)

2.2.8. Zoom spécifique sur le Compte Emploi-Ressources (CER) et le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Les méthodes d'élaboration et de présentation du CER ont été établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06.

Le CROD est un tableau de liaison entre le Compte de résultat et le Compte d'Emploi des Ressources, il permet notamment de déterminer en produits ceux liés à la générosité du public et ceux qui ne le sont pas, les subventions et autres concours publics, les reprises sur provisions et dépréciations et les utilisations des fonds dédiés antérieurs. En charges, trois grandes familles de charges sont déterminées, qui se retrouve dans le CER :

- Les missions sociales ;
- Les frais de recherche de fonds,
- Les frais de fonctionnement.
 Il y a également les dotations aux provisions et dépréciations, l'impôt sur les bénéfices et les reports en fonds dédiés de l'exercice.

La Fondation Notre Dame est une fondation Reconnue Publique de redistribution. Non directement opérationnelle, elle soutient des projets associatifs tout comme les fondations qu'elle abrite. La nature de la Fondation abritée, qui est précisée dans sa convention de création, conduit à déterminer si elle est se rattache à l'appel public à la générosité ou non. Les fondations dites collectrices font ainsi appel public à la générosité. Leurs comptes sont publiés et diffusés systématiquement sur le site internet de la Fondation Notre Dame. A contrario les fondations privées ou patrimoniales fonctionnent sans appel public à la générosité mais uniquement à partir des apports de leurs fondateurs. (Voir Note 5.)



3. Compléments d'information sur le Bilan

3.1. Notes sur l'Actif

La Fondation ne dispose pas d'actifs inaliénables.

L'augmentation notable de l'actif immobilisé (+19 %) provient principalement de :

- l'augmentation des immobilisations financières (+5,98 M€) liée au reclassement d'une dotation consomptible qui figurait en 2020 en valeurs mobilières de placements ainsi que des placements d'une fondation de flux devenue fondation à dotation consomptible en 2021 à la suite d'un apport de 2,7 M€ effectué fin 2020 (figurant alors en disponibilités);
- l'impact des nouvelles règles comptables qui font désormais figurer au Bilan les montants des donations temporaires d'usufruit à recevoir (+ 4 M€ en 2021) ainsi que les biens reçus par legs et donations destinés à être cédés (+2,78 M€ en 2021);

3.1.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2020	Acquisitions	Cessions	Au 31/12/2021
Donations temporaires d'usufruit	397 040	4 324 000	324 000	4 397 040
Autres postes d'immobilisation incorporelles	127 093	17 454		144 547
Total 1 Incorporelles	524 133	4 341 454	324 000	4 541 587
Terrains	18 847 160			18 847 160
Constructions sur sol propre	17 328 603	305 411	214 899	17 419 115
Installations générales et agencements	2 878	3 284		6 162
Matériel de bureau et informatique, mobilier	78 343	10 293		88 637
Total 2 Corporelles	36 256 984	318 989	214 899	36 361 074
Immobilisations corporelles en cours (1)		239 496		239 496
Total 3 Encours Corporelles		239 496		239 496
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	4 705 142	3 481 017	699 899	7 486 469
Total 4 Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	4 705 142	3 481 017	699 899	7 486 469
TOTAL	41 486 259 €	8 380 956 €	1 238 798 €	48 628 417 €

Tableau des amortissements techniques :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2020	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2021
Donations temporaires d'usufruit	14 575	668 159		682 732
Concessions, brevets, droits similaires	36 774	39 317		76 092
Total 1 immobilisations incorporelles	51 349	707 474		758 824
Terrains				
Constructions	2 446 498	565 212		2 995 670
Installations générales et agencements	2 878	11		2 888
Matériel de bureau informatique, mobilier	60 789	9 635		70 422
Biens reçus par legs ou donations	1 301 667			1 395 834
Total 2 immobilisations corporelles	3 811 832	1 813 407		4 446 814
TOTAL	3 863 181 €	1 843 999 €		5 223 638 €

3.1.2. Donations Temporaires d'usufruit

Origine	Nature de l'actif	Date de la signature	Durée de la DTU	date d'échéance	Valorisation de l'actif
Programme Entraide	Portefeuille titres	15/07/2020	36 mois	29/03/2023	25 340
		TOTAL Program	me Entraide		25 340 €
	TOTAL ENTRAIDE		25 340 €		
F. Privée	120 Parts-sociales	15/12/2020	38 mois	14/02/2024	129 600
F. Privée	120 Parts-sociales	15/12/2020	38 mois	14/02/2024	129 600
F. Privée	120 Parts-sociales	15/12/2020	38 mois	14/02/2024	64 800
F. Privée	Dividendes	18/12/2021	60 mois	31/12/2027	2 500 000
F. Privée	Dividendes	20/11/2020	36 mois	30/11/2023	1 500 000
F. Privée	Loyers	24/01/2020	36 mois	31/01/2023	47 700
			4 371 700 €		
			TOTAL		4 397 040 €

Les Donations Temporaires d'usufruit acceptées en 2021 sont comptabilisées au Bilan. Les Donations temporaires d'usufruit antérieures à 2020 demeurent en engagements hors-bilan (voir Note 6.5).

3.1.3. Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements

Les immobilisations financières sont la contrepartie des dotations. Sont concernées par les titres immobilisés :

- la Fondation Notre Dame abritante et le programme Entraide,
- les fondations disposant d'une dotation (pérenne ou consomptible), soit 3 fondations collectrices (toutes à dotation pérenne), 4 fondations patrimoniales (dont 3 à dotation consomptible) et 16 fondations privées (dont 12 à dotation consomptible).

Immobilisation financières

Chiffres exprimés en euros		Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2021	Provision	Valeur Nette au 31/12/2021
Obligations	7 208 862	848 546	1 746 383	6 311 025	888 020	5 423 005
Actions	8 360 109	2 584 496	2 611 358	8 333 247	643 136	7 690 111
Autres (OPCVM, etc.)	9 417 230	8 525 813	2 221 780	15 721 262	31 732	15 689 530
Obligations, intérêts courus à recevoir	76 717	101 356	76 717	101 356		101 356
TOTAL	25 062 918 €	12 060 211 €	6 656 238 €	30 466 890 €	1 562 888 €	28 904 003 €

Les variations ont concerné principalement les actions et autres OPCVM en raison de l'accroissement des dotations des fondations privées.

Valeurs Mobilières de Placement

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2020	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2021	Provisions	Valeur Nette au 31/12/2021
Obligations	647 042	6 901	8 642	645 301	28 670	616 631
Actions	7 316 376	1 061 690	6 279 193	2 098 873	201 442	1 897 432
Autres (OPCVM, etc.)	8 730 045	1 122 743	2 269 107	7 583 681	9 962	7 573 719
TOTAL	16 693 463 €	2 191 334 €	8 556 942 €	10 327 855 €	240 074 €	10 087 782 €

Les autres valeurs mobilières de placements concernent l'ensemble des fondations, avec une part prépondérante des fondations privées présentant une diversification plus grande des placements. Le choix de ceux-ci s'opère en fonction de la durée d'existence de la fondation et de leur sensibilité au risque.

Les valeurs mobilières de placement ont diminué de 39 % entre 2020 et 2021 principalement en raison d'un reclassement des placements d'une fondation privée pour 4,8 M€.

3.1.4. Disponibilités

	31/12/20201	31/12/2020
Comptes sur livret et Comptes	49 379 949 €	53 536 143 €
Courants	45 375 545 €	33 330 143 €

Les disponibilités ont baissé de 8 % entre 2020 et 2021 (-4,15 M€) principalement en raison de l'impact de la consommation de 7,5 M€ de disponibilités du Fonds Cathédrale en faveur des travaux de la cathédrale Notre-Dame de Paris (versement de 14,7 M€ à l'Etablissement Public en 2021).

3.1.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF:			
Dons perçus en janvier n+1 au titre de l'année n	1 270 672	1 270 672	
Clients douteux	26 611	26 611	
Clients fichiers, locations etc	27 668	27 668	
Personnel et comptes rattachés	2 479	2 479	
Etat : impôts et taxes diverses	67 184	67 184	
Créances reçues des legs et donations	3 264 952	3 264 952	
Débiteurs divers	224 573	224 573	
Charges constatées d'avance	52 098	52 098	
TOTAL	4 936 237 €	4 936 237 €	

La principale créance concerne désormais les créances reçues des legs et donations et en second lieu les dons reçus restant à encaisser au 31/12/2021 et qui le seront en janvier 2022.

Les clients douteux, comme les clients fichiers/locations sont essentiellement liés à la gestion locative des biens immobiliers détenus en propre ou via une donation temporaire d'usufruit.

	3.1.6.	Créances	clients	et com	ptes	rattachés
--	--------	-----------------	---------	--------	------	-----------

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Créances clients et comptes rattachés	1 324 950	26 611	1 298 339	1 569 554
Créances reçues par legs et donations	3 264 952		3 264 952	2 148 716
Autres créances	294 236		258 981	258 981
TOTAL	4 884 138 €	26 611 €	4 822 272 €	3 977 251 €

La Fondation a été amenée à enregistrer des provisions sur des revenus locatifs.

3.1.7. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 52 098 €. Elles ne concernent que les charges d'exploitation des fondations collectrices.

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Charges d'exploitation	52 098	61 986
Charges financières		
Charges exceptionnelles		

3.2. Notes sur le Passif

Fonds propres

Les fonds propres (fonds propres et fonds propres consomptibles) s'élèvent au 31 décembre 2021 à près de 70,3 millions d'euros (70,8 millions en 2020).

Fonds propres (dotation pérenne de la FND-abritante et du Programme Entraide)

	2021				2020		
	Valeur Nette <u>après</u> affectation Résultat	Affectation de tout ou partie d'un legs	Affectation totale ou partielle du résultat / consommation de la dotation consomptible	Valeur Nette <u>avant</u> affectation du Résultat	Affectation de biens immobiliers en 2020	Renfort ou consommation 2020	Valeur Nette avant affectation du résultat
Fonds propres sans droit de reprise							
Fonds propres de la FND - Abritante et du Programme Entraide	5 989 400			5 989 400			5 989 400
Dotation statutaire	1 682 949			1 682 949			1 682 949
Dotations Complémentaires	4 306 451			4 306 451			4 306 451
FND-Abritante	2 517 051			2 517 051			2 517 051
Programme Entraide - dotation immobilière	689 400			689 400			689 400
Programme Entraide	1 100 000			1 100 000			1 100 000

<u>FND abritante</u>: La Fondation, qui dispose en propre d'une dotation initiale de 1,682 M€, a adopté depuis 2007 une politique de renforcement de sa dotation pour atteindre fin 2019 le montant de 4,2 M€. Il n'y a pas eu de renfort voté en 2021.

<u>Programme Entraide</u>: Depuis 2011, le programme Entraide dispose d'une dotation qui s'établit à 1,1 M€ au 31/12/2019. Comme pour la Fondation abritante, il n'y a pas eu de renfort voté en 2021.

Fonds Propres (Dotation des fondations abritées)

	2021			2020			
	Valeur Nette <u>après</u> affectation Résultat	Affectation totale ou partielle du résultat / consommation de la dotation consomptible	Valeur Nette <u>avant</u> affectation du Résultat	Affectation de biens immobiliers en 2020	Renfort ou consommation 2020	Valeur Nette avant affectation du résultat	
Dotations des fondations abritées	40 882 635		40 882 635		-300 000	41 182 635	
Dotation initiale	<u>23 438 420</u>		23 438 420		-300 000	23 738 420	
Fondation des Bernardins	300 000		300 000			300 000	
Fondation KTO	300 000		300 000			300 000	
Fondation Sainte-Geneviève	300 000		300 000			300 000	
sous-total des dotations initiales des fondations collectrices	900 000		900 000			900 000	
sous-total des dotations initiales des fondations privées et patrimoniales	22 538 420		22 538 420		-300 000	22 838 420	
<u>Dotations complémentaires</u>	<u>17 444 215</u>		<u>17 444 215</u>			<u>17 444 215</u>	
Fondation des Bernardins	19 348		19 348			19 348	
Fondation KTO							
Fondation FIPL devenue Fonds FIL	1 900 000		1 900 000			1 900 000	
Fondation Sainte-Geneviève							
sous-total des dotations complémentaires des fondations collectrices	1 919 348		1 919 348			1 919 348	
sous-total des dotations complémentaires des fondations privées	15 424 867		15 424 867			15 424 867	

Le seuil pour créer une fondation avec dotation au sein de la Fondation Notre Dame est de 300 K€. La Fondation des Bernardins et la Fondation KTO, en 2009, la Fondation Sainte-Geneviève en 2010, ont été créées avec un apport des fondateurs de ce montant. La Fondation KTO et la Fondation Sainte-Geneviève n'ont pas renforcé leur dotation depuis l'origine. La Fondation Insertion par le Logement (transformée en Fonds Insertion Logement au sein du Programme Entraide en 2021) a reçu un immeuble en 2018 d'une valeur de 1,9 M€. Aucun renfort n'a été apporté depuis cette date.

6 fondations privées ou patrimoniales ont des dotations pérennes pour des montants plus significatifs pour deux d'entre elles. Une fondation privée (dotation de 300 K€) a été clôturée courant 2021.

Fonds Propres consomptibles

	2021				2020			
	Valeur Nette <u>après</u> affectation Résultat	Affectation de tout ou partie du résultat / consommation de la dotation consomptible	Apport de nouvelles dotations consomptibles	Transfert de compte à compte : du fonds dédié en dotation consomptible	Valeur Nette	Affectation de biens immobiliers en 2020	Renfort ou consommation 2020	Valeur Net affectati résul
sous-total des dotations consomptibles des fondations collectrices	180 652				180 652			
sous-total des dotations consomptibles des fondations privées & patrimoniales	23 229 523	-4 672 505	1 942 000	2 570 109	27 902 028		4 512 109	23.
Total des dotations consomptibles	23 <u>410 175</u>	- 4 672 505	1 942 000	2 570 109	28 082 680		4 512 109	23

Il y avait 16 fondations à dotation consomptible (privées ou patrimoniales) actives au 31 décembre 2021 dont une issue de la transformation d'une fondation de flux en fondation à dotation consomptible en mars 2021.

Le renfort de dotation de l'exercice s'élève à 4 561 K€; il correspond à un apport de fondateurs (442 K€), un apport de DTU (1 500 K€), et au passage d'une fondation de flux à une fondation consomptible (2 570 K€).

4 672 K€ de dotation consomptible ont été utilisés durant l'exercice.

La Fondation des Bernardins avait décidé en 2016 de compléter sa dotation de 319 K€ d'une dotation consomptible afin d'atteindre les 500 K€ de dotation. Elle n'a pas souhaité modifier le montant de sa dotation en 2021.

3.2.1. Evolution du Report à nouveau

Report à nouveau au 01.01.2021	1 713 604 €
Retraitement reliquat des 475 – legs ou donations	177 357 €
Résultat 2021	308 494 €
Report à nouveau au 31.12.2021	2 199 455 €

3.2.2. Affectation de tout ou partie du résultat & réserves

Dans les comptes de la Fondation abritante, est procédé, avant affectation du résultat, à la création, au renfort ou à la consommation des fonds dédiés des fondations abritées (correspondant pour chacune d'entre elles à l'affectation de leur résultat propre) (Voir note 2.2.3 pour les méthodes comptables appliquées).

	2021	2020
Résultat de l'exercice avant affectation	308 494	- 539 150
Augmentation de la dotation de la FND abritante et du Programme Entraide	0€	0€
Affectation en dotation complémentaire des fondations abritées	0€	0€
Affectation nette au poste réserves	- 378 753	118 578
Affectation en report à nouveau des fondations abritées et du Programme Entraide	687 248 €	-420 573 €

Le <u>résultat 2021</u> avant affectation se décompose de la manière suivante :

Résultat de l'exercice avant affectation	308 494 €
Augmentation de la dotation de la FND abritante et du Programme Entraide	0€
Augmentation de la dotation du Programme Entraide	0€
Augmentation de la dotation de la FND-abritante	0€
Affectation nette au poste réserves de la FND-Abritante	-378 753
Affectation en report à nouveau des fondations abritées et du Programme Entraide	687 248
Affectation du résultat du Programme Entraide	624 652
Affectation en résultat de fondations privées	62 596

En l'absence de renforcement des dotations au 31 décembre 2021, la seule mesure impactant l'affectation du résultat de la FND-abritante en 2021 est l'imputation de 378,7 K€ aux réserves de la Fondation abritante afin de couvrir les charges de gestion.

Tableau de suivi des réserves :

	2021	2020
Réserves immobilières du FIL	Reclassement en fonds dédié du Programme Entraide	2 486 088
Réserves de l'abritante en début d'exercice	4 113 027 €	4 231 605 €
Variation de l'exercice	- 378 753 €	- 118 578 €
+ Affectation de legs non affectés		
+ Affectation de revenus de la dotation		
- Utilisation de la réserve	- 378 753	- 118 578
Réserves au 31/12 après affectation du résultat	3 734 318 €	6 599 115 €

L'affectation en report à nouveau concerne :

- En premier chef et systématiquement le programme Entraide et Education car il est considéré comme étant l'activité propre de la Fondation Notre Dame. Cela représente 2 661 K€ de report à nouveau au 31 décembre 2020 et 3 285 K€ au 31 décembre 2021 à la suite de l'affectation du résultat de 624 K€.
- En second lieu, il peut concerner des fondations privées présentant un report à nouveau négatif car celui-ci ne peut pas être porté comptablement en fonds dédiés. Après affectation du résultat de 62 596 € au 31/12/2021, les reports à nouveau des 3 fondations privées ou patrimoniale déficitaires étaient de -707,76 K€.

3.2.3. Congés payés et Compte Epargne temps

Ils sont provisionnés sur la base des salaires perçus sur la période, pour un montant total de 120 K€ charges sociales comprises. La provision relative aux jours de congés épargnés par les salariés (Compte Epargne Temps) s'élève à 26 K€ charges sociales comprises.

3.2.4. Indemnités pour départ à la retraite

Etablie pour la première fois de manière exhaustive, une provision retraite a été enregistrée à hauteur de 31 K€.

3.2.5. Taxe sur les salaires

La Fondation Notre Dame bénéficie de l'abattement de taxe sur les salaires de 21 086 €. Il n'y a pas de crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires (CITS). Le montant global de la taxe s'élève, en 2021, à 85 304 €.

La Fondation est redevable au 31/12/2021 de 14 432 €.

3.2.6. Fonds reportés liés aux legs et donations

Variation des fonds reportés issus des legs et donations	A l'ouverture de l'exercice	dotation	reprise	A la clôture de l'exercice
Legs ou donation	3 678 767	4 145 003	715 181	7 108 592
Donations temporaires d'usufruit	382 465	4 000 000	668 157	3 714 308
TOTAL	4 061 232 €	8 145 003 €	1 383 338 €	10 822 900 €

Au 31/12/2020, restaient à solder 45 dossiers de legs et donations.

21 nouveaux dossiers ont été acceptés au cours de l'exercice 2021, pour un montant de 3 866 K€ ; 14 ont été soldés courant 2021, dont 7 acceptés la même année.

Au 31/12/2021, les dossiers demeurant à solder s'élèvent à 7 108 592 €.

Concernant les DTU, 2 nouvelles DTU représentent un apport de 4 millions d'euros.

3.2.7. Fonds dédiés

La totalité des fonds dédiés de la Fondation Notre Dame (y compris fonds dédiés spécifiques) passe de 36,9 M€ au 31 décembre 2020 à 30,9 M€ au 31 décembre 2021.

Cette diminution se traduit par une grande variété des situations avec la consommation de $8,9 \, \text{M} \in \text{pour le Fonds Cathédrale}$, des fonds dédiés liés aux fondations privées (-2,9 M \in) et à contrario un renfort des fonds dédiés spécifiques du Programme Entraide (+ 1 078 K \in) et des fondations collectrices (+1 401 K \in).

Le principal fonds n'ayant pas fait l'objet de décaissement pour les projets depuis plus de 2 est le Fonds Vaugirard qui est constitué en vue du financement futur du projet de la Maison Marguerite-Marie, projet immobilier retardé car faisant toujours l'objet de recours en 2021. Les tableaux ci-après retracent les mouvements de l'exercice 2021 :

	202	0			20	21		
Fonds dédiés	Montant total 2020	Report déficit 2020	Solde compte 110-475 – 2020 ou clôture et transfert compte	Renfort de la dotation ou création d'une réserve immobilière	Résultat 2021 après affectation spécifique	Montant total de la variation	Montant total 2021 des fonds dédiés	Report déficit 2021
Fondation des Bernardins	2 471 718		- 23 662		80 742	57 079	2 528 797	
Fondation KTO	1 417 031		- 26 704		- 113 364	- 140 069	1 276 962	
Fondation Sainte-Geneviève	152 709				553 234	553 234	705 943	
Fondation Adveniat	202 608				- 50 105	- 50 105	152 504	
Fondation du Mont-Saint- Michel	237 565				33 129	33 129	270 694	
Fondation des EDC	100 330				11 339	11 339	111 669	
Fondation Falret	30 607				25 218	25 218	55 824	
Fondation Liens Familiaux	91 225				- 8 255	- 8 255	82 970	
Fondation Avenir du Patrimoine à Paris	326 601		- 3 112		- 95 573	- 98 684	227 917	
Fondation Saint-Etienne	105 906				- 31 282	- 31 2822	74 624	
Fondation Bible et Culture	1 478				23 612	23 612	25 091	
Fondation Accueillir la vie	533 155		- 5000		- 130 372	- 135 372	397 783	
Fondation Yves Mahyeuc	83 776				- 29 431	- 29 431	54 345	
Fonds Cathédrale	14 090 825				- 8 908 117	- 8 908 117	5 182 707	
Fonds Abbaye de Lagrasse	319 239				123 942	123 942	443 181	
Fondation La Dauversière	54 903				- 7 133	- 7 133	47 770	
Fondation Œuvre du Berry	85 332				1 264	1 264	86 596	
Fondation Vouloir l'éducation	7 000				89 038	89 038	96 038	
Sous-total des fondations collectrices (hors programme Entraide)	20 312 007 €		- 58 479 €		- 8 432 113 €	- 8 490 592 €	11 821 415 €	
Sous-total des fondations privées & patrimoniales	4 921 026 €	- 770 659 €	- 2 570 288 €		414215€	-2 926 832 €	2 700 674 €	-707 762 €
Total Fonds dédiés aux fondations abritées	25 601 837 €	- 770 659 €	- 2 628 767 €		- 8 017 298 €	-11 417 324 €	14 522 088 €	-707 762 €

	2020	2021					
Fonds dédiés spécifiques	au 31/12/2020	Charges affectées du fonds 2021	Reclassement	Ressources affectées 2021	Montant total de la variation	au 31/12/2021	dont Fonds dédiés sans dépense au cours des deux derniers exercices
Fonds des Bâtisseurs	1 034 258	200 000		150 000	50 000	984 258	
Fonds du Legs S.	5 506 006	71 667			- 71 667	5 434 339	
Fonds Prixm				23 841	23 841	23 841	
sous-total Fondation des Bernardins	6 540 265	271 667		173 841	- 97 826	6 442 439	
Fonds Clés d'action en Santé mentale	211	27 211		27 000	-211		
Fonds Cap santé mentale	2 345					2 345	2 345
sous-total Fondation Falret	2 556	27 211		27 000	-211	2 345	
Fonds Maison de Paris		1 081		54 057	52 976	52 976	
sous-total Fondation Accueillir La Vie		1 081		54 057	52 976	52 976	
Fonds Programme Cathédrale	513 317	234 734		1 246 054	1 011 320	1 524 637	
Fonds Autel	77 817					77 817	77 817
Fonds Musique Sacrée	81 910	85 464		12 542	- 72 922	8 988	
Fonds Moyens de retransmission	60 000			2 750	2 750	62 750	
Fonds Aménagement intérieur	27 610	333 044		406 989	73 946	101 556	
Fonds extension orgue de chœur				95 997	95 997	95 997	
Fonds restauration objets et mobilier				54 430	54 430	54 430	
sous-total Fonds Cathédrale	760 654	653 241		1 818 762	1 165 521	1 926 175	
Fonds Saint Jean Baptiste de Neuilly	13 150	6 660		8 090	1 430	14 580	
Fonds Orgue de Sainte Marie des Vallées	17 720	36 059		19 580	- 16 479	1 241	
sous-total Fondation Sainte-Geneviève	30 870	42 719		27 670	- 15 049	15 821	
Fonds Congrès	31 006	78 141		60 000	-18 141	31 006	
sous-total Fondation La Dauversière	31 006	78 141		60 000	-18 141	31 006	
Fonds Cathédrale de Bourges	25 000					25 000	
sous-total Fondation Œuvres du Berry	25 000			25 000	25 000	25 000	
Fonds soutien Fondation Cino del Duca		1 200		60 000	58 800	58 800	
sous-total Fondation du Mont-Saint-Michel		1 200		60 000	58 800	58 800	

	2020	2021					
Fonds dédiés spécifiques	au 31/12/2020	Charges affectées du fonds 2021	Reclassement	Ressources affectées 2021	Montant total de la variation	au 31/12/2021	dont Fonds dédiés sans dépense au cours des deux derniers exercices
Fonds Lourdes	32 568	15 000			- 15 000	17 568	
sous-total Fondation Adveniat	32 568	15 000			- 15 000	17 568	
Fonds Saint-Augustin	358 458	75 475		88 943	13 468	371 926	
Fonds la Madeleine	81 451	101 441		52 486	- 48 955	32 496	
Fonds Saint-Merri	26 369	600		663	63	26 432	
Fonds St Eustache	175 030	150 006		55 140	-94 866	80 164	
Fonds Notre-Dame d'Auteuil	81 214	229 515		148 301	-81 214		
Fonds Cathédrale Notre-Dame de Paris	68 473					68 473	
Fonds Saint-Sulpice	44 928	43 938		96 560	52 622	97 550	
Fonds Saint-Paul Saint-Louis	45 024	52 092		35 037	-17 055	27 969	
Fonds Saint-Pierre de Chaillot	35 826	- 39 499		12 520	52 019	87 845	
Fonds Saint-Séverin	732 712	156 851		6 848	-150 003	582 710	
Fonds Notre Dame de Lorette		127		3 170	3 043	3 043	
Fonds Ecole Militaire		4 403		110 878	105 675	105 675	
Sous-total Fondation Avenir du Patrimoine à Paris	1 649 486 €	774 948 €		609 746 €	- 165 202	1 484 283 €	
Total Fonds dédiés	9 076 035 €	1 787 067 €		2 771 076 €	984 009 €	10 056 413 €	

	2020			2021			
	au 31/12/2020	Impact au 1 ^{er} janvier de l'intégration du Fonds Insertion Logement	Charges affectées du fonds 2021	Ressources affectées 2021	Montant total de la variation	au 31/12/2021	dont Fonds dédiés sans dépense au cours des deux derniers exercices
Fonds Tibériade	69 305		11 924		- 11 924	57 381	
Fonds Saint Landry	521 804		168 495	343 000	174 355	696 159	
Fonds St Médard	166 170		155 000	32	-154 968	11 202	
Fonds Jardins des amoureux	2 646					2 646	2 646
Fonds Patrimoine Religieux	49 557		40 680	20 000	-20 680	28 877	
Fonds Vaugirard Solidarité	1 150 000			250 000	250 000	1 400 000	1 400 000
Fonds Maison Bakhita	29 400		33 350	3 950	-29 400		
Fonds de secours	250 000		46 742		- 46 742	203 258	
Fonds projets Maison des familles			2 446	122 315	119 869	119 869	
Fonds Œuvre d'Orient			5 322	177 399	172 077	172 077	
Fonds FIL Legs C restant à investir		3 631				3 631	
Fonds dédiés spécifiques correspondant à des acquisitions - FIL		1 784 449	72 140		-72 140	1 712 309	
Fonds dédiés logement - report à nouveau - FIL		456 303				456 303	
Fonds Legs C immobilisé - FIL		442 303	14 364		- 14 364	427 939	
Fonds dédiés logement restant à investir		368 804	408 264	1 067 694	659 428	1 028 232	
Fonds Haïti			516	17 190	16 674	16 674	
Fonds projet APA de la rue des plantes			737	36 860	36 123	36 123	
Fonds dédiés spécifiques du Programme Entraide	2 238 882 €	3 055 490 €	960 132 €	2 038 440 €	1 078 308 €	6 372 680 €	1 402 646 €

3.2.8. Provisions

3.2.8.1. Provisions pour risques

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2020	Dotations	Reprises	Au 31/12/2021
Provisions pour garantie Clients				
TOTAL				

3.2.8.2. Provisions pour charges

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2020	Dotations	Reprises	Au 31/12/2021
Autres provisions pour risques et charges	9 129			9 129
Provisions perte de change	5 076		5 076	
Provision Retraite		31 052		31 052
Provision pour charges sur legs	127 075		2 025	125 050
Total	141 280 €	31 052 €	7 101 €	165 231 €

Pour la première fois, la Fondation Notre Dame a constitué une provision pour départ à la retraite fondée sur les prévisions à 10 ans des départs à la retraite.

3.2.8.3. Provisions pour dépréciation des créances

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2020	Dotations	Reprises	Au 31/12/2021
Clients douteux	70 334		43 723	26 611
TOTAL	70 334 €		43 723 €	26 611 €

L'essentiel des provisions pour charges ou dépréciation de créances concerne la gestion locative.

3.2.9.4 Dépréciation sur legs des biens reçus

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2020	Dotations	Reprises	Au 31/12/2021
Dépréciation sur biens reçus	1 301 667	94 167		1 395 834
TOTAL	1 301 667 €	97 167 €		1 395 834 €

Les dépréciations pour biens reçus concernent deux biens immobiliers dont la vente est retardée du fait de la situation sanitaire d'une part (bien commercial) et la dégradation liée à un incendie d'autre part.

3.2.9. Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des				
établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine				
à plus d'1 an à l'origine	329 083	35 000	175 000	119 083
Emprunts et dettes financières divers	119 670	119 670		
Fournisseurs et comptes rattachés	826 801	826 801		
Dettes des legs ou donations	2 268 359	2 268 359		
Autres impôts et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales	325 935	325 935		
Dettes sur immobilisations et comptes	2 678	2 678		
rattachés	2 078	2 078		
Autres dettes	14 277 032	14 277 032		
TOTAL	18 149 558 €	17 855 475 €	175 000 €	119 083 €

Sans élément tangible pour indiquer une période plus longue, La Fondation vise de régler les successions en cours, tout comme les projets engagés, dans l'année N+1.

3.2.10. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Fournisseurs	645 975	631 813
Projet paiement en attente d'affectation		9 844
Fournisseurs factures non parvenues	180 825	130 737
Valeurs nettes comptables	826 801 €	772 394 €

3.2.11. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2021	Exercice 2020
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	826 801	772 394
Dettes fiscales et sociales	325 935	311 068
DETTES FINANCIERES		
Emprunts financiers divers	119 670	126 774
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	329 083	
Soutiens de projets engagés à verser		
DETTES DIVERSES		
Autres dettes	14 277 032	10 969 771
Dettes des legs ou donations	2 268 359	1 759 608
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2678	4 619
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	1 400	1625
DETTES	18 150 958 €	13 945 859 €

Les principales raisons de l'augmentation des dettes proviennent :

- de la politique d'engagement de projets (autres dettes): Les associations bénéficiaires reçoivent un courrier d'engagement et sont invités à appeler les fonds au fur et à mesure de leurs besoins. Les versements s'effectuent ainsi en fonction de l'avancée des projets. Les projets restant à verser passent ainsi de 10,73 M€ à 14,20 M€ (+30 %) en corrélation également avec l'augmentation des montants des projets engagés (Hors Fonds Cathédrale).
- le montant des dettes sur legs ou donation en cours de réalisation passe de 10,97 M€
 à 14,27 M€.
- un emprunt pour une fondation patrimoniale a été contractée pour 329 K€.

80 CB

4. Compléments d'information sur le compte de résultat

4.1. Legs, donations et assurances-vie

	2021	2020
Produits	9 126 159	8 427 321
Montant perçu au titre d'assurances-vie	1 989 256	243 660
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	5 862 284	1 945 194
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	575 966	1 697 300
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	698 654	4 541 166
Charges	4 805 361	2 201 301
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	575 966	1 691 300
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	94 167	15 000
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	4 135 229	495 001
SOLDE DE LA RUBRIQUE	4 320 798	6 226 019

4,32 M€ de legs et donations figurent en 2021 au compte de résultat.

4.2. Charges administratives communes

Les charges administratives consistent en services de la Fondation abritante au profit de ses fondations abritées : il s'agit principalement du suivi légal, fiscal, déontologique et du suivi comptable et financier des fondations abritées et du Programme Entraide.

Les charges administratives communes s'élèvent en 2021 à 1 441 599 €. Les contributions des fondations abritées et du programme Entraide & Education s'élèvent à 783 423 €. La Fondation utilise ses produits financiers et sa réserve pour équilibrer.

4.3. Projets soutenus

La Fondation Notre Dame, à travers son Programme Entraide, et les fondations abritées, engagent lors des Conseils et Comités des soutiens financiers en faveur de projets qui font l'objet d'un courrier d'engagement à destinations des associations bénéficiaires. Les décaissements ont lieu au fur et à mesure des besoins. Des annulations, le plus souvent partielles, peuvent avoir lieu lorsque le projet a finalement besoin d'un soutien financier moindre. Les projets sont suivis sur plusieurs années, jusqu'à leur complète réalisation. En fin d'année, certains projets ne sont pas soldés mais l'engagement perdure.

Le tableau suivant détaille l'ensemble des mouvements.

Nom de la Fondation	Montant avant N restant à solder	Projets année N (nombre)	Montant accordé N	Annulation année N	Montant Net accordé	Montant Hors Bilan	Montant Versé	Reste à verser au 31/12 N
Fondation KTO		1	8 654 857 €		8 654 857 €		8 654 857 €	
Fondation des Bernardins		4	3 300 000 €		3 300 000 €		3 100 000 €	200 000 €
Fondation Accueillir la Vie		4	420 000 €		420 000 €	210 000 €	420 000 €	
Fondation Vouloir L'Education		6	117 340 €	5 140 €	112 200 €		97 000 €	15 200 €
Fondation Liens Familiaux		2	110 000 €		110 000 €		110 000 €	
Fondation Adveniat	14 300 €	6	205 660 €		205 660 €		197 460 €	22 500 €
Fondation des EDC	37 650 €	14	103 935 €	7 950 €	95 985 €		95 335 €	38 300 €
Fondation Saint-Etienne	105 144 €	7	196 000 €		196 000 €		228 644 €	72 500 €
Fondation Falret	40 000 €	2	25 000 €		25 000 €		40 000 €	25 000 €
Fonds Cathédrale	57 300 €	9	15 120 508 €		15 120 508 €	278 724 260 €	15 100 504 €	77 304 €
Fondation du Mt-St-Michel	290 416 €	3	77 199 €		77 199 €		389 716 €	66 500 €
Fondation La Dauversière	160 650 €							160 650 €
Fondation Avenir du Patrimoine à Paris	2 193 362 €	15	1 117 273 €	111 314 €	1 005 959 €		316 126 €	2 883 194 €
Programme Entraide	2 686 324 €	149	3 140 964 €	608 191 €	2 532 773 €	920 780 €	3 417 709 €	1 801 462 €
Fondation Ste Geneviève	514 328 €	26	433 466 €	51 120 €	382 346 €		554 943 €	341 730 €
Fondation Yves Mahyeuc		5	71 000 €		71 000 €		895 €	70 105 €
Fondation Bible & Culture								
Fondation de l'Abbaye de Lagrasse		6	443 000 €		443 000 €	1 000 000 €	230 054 €	212 946 €
Fondation des Œuvres du Berry	21 000 €	1	1 048 €	3 483	- 2 435 €		18 565 €	
Fondations Patrimoniales ou d'Entreprises	992 083 €	25	1 365 053 €		1 365 053 €		1 096 135 €	1 261 001 €
Fondations Privées	3 659 984 €	239	7 066 079 €	24 842 €	7 041 237 €	465 000 €	3 691 161 €	6 789 160 €
Fonds Dédiés		6	400 030 €		400 030 €			20 635 €
Neutralisation des projets communes F collectrices et F privées					- 1 575 965 €			
Total 2021	10 772 540 €	524	42 348 412 €	812 040 €	39 980 407 €	281 020 040 €	37 670 429 €	14 058 188 €

5. Commentaires sur le CROD (compte de résultat par origine et destination) et le CER (Compte d'Emploi des Ressources)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établissait un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui faisait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels.

A partir de 2020, les méthodes d'élaboration et de présentation du CROD et du CER sont établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le Règlement ANC n°2020-08.

En application de l'article 9 du Règlement ANC 2020-08, la Fondation a opté pour la présentation du CROD et du CER sans la colonne comparative N -1. Le CER 2019 est joint en annexe.

5.1. Produits (CROD)/Ressources (CER) par origine

5.1.1. Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)

Il s'agit essentiellement de dons manuels, de legs, assurances-vie, droits d'auteur et donations simples ou donations temporaires d'usufruit issus du Programme Entraide & Education ou de l'une des fondations faisant appel public à la générosité ainsi que désormais du Mécénat d'entreprises et autres personnes morales souhaitant soutenir les fondations collectrices.

Dans les comptes de la Fondation Notre Dame, les dons ou libéralités sont sous la rubrique « non affectés » quand ils sont pour le Programme Entraide ou la Fondation abritante et dans la rubrique « affectés » quand ils sont pour les fondations abritées faisant appel public à la générosité ou qu'ils font l'objet d'une affectation spécifique au sein du Programme Entraide. Les dons, donations et legs provenant des fondations privées ou patrimoniales ne figurent pas dans la colonne « Dont générosité du public » du CROD. Ils ne sont pas repris dans le CER.

5.1.2. Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)

Les autres produits liés à la générosité du public sont essentiellement les produits financiers issus des ressources collectées auprès du public, des revenus locatifs et des revenus des dotations ainsi que des produits d'échanges de fichiers, de ventes aux enchères et des contributions de donateurs à des manifestations.

5.1.3. Subventions & autres concours publics (rubrique 3)

Le modèle économique de la Fondation Notre Dame repose sur la générosité publique. Il n'y a pas de recherche organisée de subventions et autres concours publics. Ces démarches sont en effet portées directement par les œuvres bénéficiaires.

5.1.4. Utilisation des fonds dédiés antérieurs

La variation des fonds dédiés est explicitée dans les annexes aux comptes, au point 3.2.8.

5.1.5. Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature sont explicitées dans les annexes aux comptes, au point 6.3.

Les bénévoles engagés à la Fondation Notre Dame ou dans une fondation collectrice sont considérées comme des bénévoles liées à l'appel public à la générosité. Leur mission peut toutefois concerner les missions sociales (accompagnement des projets soutenus), la recherche de fonds (dans la relation avec les donateurs par exemple ou l'organisation d'évènements) ou le fonctionnement (gestion financière, gestion des legs et donations par exemple). Le temps passé par les membres des Conseils et Comités des fondations est systématiquement valorisé en temps nécessaire au fonctionnement des fondations.

5.1.6. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER – ancien T1 et T7)

Dans le CER 2021 de la Fondation Notre Dame, le report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice concerne les dons non affectés et non employés du Programme Entraide (2 661 K€) ainsi que la réserve constituée par la Fondation abritante afin de permettre de couvrir les charges de fonctionnement au service de l'ensemble des fondations abritées et du Programme Entraide (4 113 K€). (Voir note 3.2.2)

Dans le CER spécifique de chaque fondation faisant appel public à la générosité, le report des ressources ne concerne que les ressources qui ne sont pas affectées par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

5.2. Emplois

5.2.1. Contenu des missions sociales

La Fondation Notre Dame - comme les fondations qui font appel public à la générosité qu'elle abrite – est une fondation essentiellement de redistribution. Elle a vocation à apporter un soutien moral et financier à des projets menés par des associations :

- soit très largement dans les domaines caritatif, social et éducatif d'une part, dans les domaines de l'art, de la culture et de la communication d'autre part (Programme Entraide & Education, Fondation Sainte-Geneviève, Fondation Adveniat, Fondation Saint-Etienne, Fondation des Œuvres du Berry mais également l'ensemble des fondations privées).
- soit de manière plus spécifique :

- pour la rénovation, l'entretien et le fonctionnement du collège des Bernardins (Fondation des Bernardins),
- pour la mise en œuvre et le développement d'activités de diffusion et de production de programmes à vocation culturelle, sociale, éthique ou artistique (Fondation KTO)
- pour l'insertion de personnes ou de familles en difficulté, par l'acquisition de biens immobiliers et la promotion d'un accompagnement de qualité (Fonds Insertion par le Logement).
- pour la sauvegarde des églises classées ou présentant un intérêt local culturel reconnu à Paris (Fondation Avenir du Patrimoine à Paris)
- ainsi que, depuis l'incendie du 15 avril 2019, spécifiquement pour la restauration et le rayonnement de la Cathédrale Notre-Dame de Paris à travers le Fonds Cathédrale de Paris,
- pour des projets d'équipement et d'aménagement nécessaires à l'accueil des personnes venant découvrir le Mont Saint-Michel et la mise en réseau et animation de l'existant (Fondation du Mont-Saint-Michel)
- pour la mise en œuvre d'actions à caractère social et philanthropique permettant d'ordonner la vie économique autour de l'homme et du bien commun (Fondation des EDC)
- pour la promotion et le développement d'actions au profit des personnes exclues et/ou souffrant de troubles psychiques, mais également pour le développement d'une communication grand public et le développement d'une recherche action sur les effets sociaux des maladies psychiques (Fondation Falret)
- pour le soutien à des projets destinés à aider ceux et celles qui désirent construire, vivre et consolider une vie familiale de qualité, facteur de richesse collective, de cohésion sociale et rempart contre la précarité. (Fondation Liens familiaux)
- pour le soutien à des projets de mise en valeur de la Bible (Fondation Bible & Culture)
- pour l'accueil de jeunes ou futures mères en situation de détresse, afin de les sortir de la précarité et faciliter leur réinsertion sociale et l'avenir de leurs enfants (Fondation Accueillir la Vie)
- pour la construction et le déploiement d'une école des Sciences de l'Homme, à Solesmes (Fondation La Dauversière)
- pour les projets de restauration de l'abbaye Sainte-Marie de Lagrasse (Fondation de l'Abbaye de Lagrasse).
- pour apporter un soutien moral et financier à des projets réalisés par tout organisme non lucratif qui œuvre dans le domaine de l'éducation des jeunes et dont les activités sont d'intérêt général (Fondation Vouloir l'Education)

Le CROD et le CER spécifiques à chaque fondation abritée faisant appel public à la générosité permettent ainsi de connaître les montants attribués à chacune de ces finalités. Les différents CER édités ainsi par la Fondation Notre Dame sont notamment disponibles en ligne sur le site fondationnotredame.fr dans les pages dédiées à chacune des fondations. La Fondation invite chaque donateur à se reporter au CER correspondant à son don.

Dans le Compte d'Emploi des Ressources de la Fondation Notre Dame, la différence entre la colonne « Emplois du Compte de résultat » et la colonne « Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N » résulte du montant total des charges émanant des fondations privées ou des fondations patrimoniales qui disposent chacune d'un objet qui leur est propre.

Par ailleurs le CROD et le CER de la Fondation Notre Dame fait l'objet d'un retraitement des écritures réciproques entre les fondations privées (qui apportent leur soutien) et les fondations collectrices. En 2021, les fondations privées ont soutenu les fondations collectrices à hauteur de 1 576 K€.

N'étant pas directement opérationnelles, la Fondation Notre Dame et ses fondations abritées ont donc l'essentiel des missions sociales constitué par des « **versements à d'autres organismes** ». Ces versements font l'objet de délibérations de la gouvernance et sont d'abord comptabilisés en engagement et versés au fur et à mesure des appels de fonds par les associations bénéficiaires.

La Fondation Notre Dame et ses fondations abritées peuvent avoir néanmoins deux autres types de dépenses pour les missions sociales :

- des charges externes réglées directement par la fondation abritée qui viennent principalement:
 - pour le Fonds Insertion par le Logement, des frais de rénovation et de gestion des appartements utilisés pour des personnes et familles en situation de précarité ;
 - pour le Fonds Cathédrale, la réalisation d'un livret du Parcours Cathédrale et d'une manifestation le jeudi Saint;
 - pour la Fondation du Mont-Saint-Michel, pour l'organisation d'un colloque et d'évènements au Prieuré d'Ardevon;
 - pour la Fondation des EDC, l'organisation du prix Philibert Vrau et d'un Séminaire
 - pour la Fondation Falret, la réalisation de vidéos de lutte contre la stigmatisation des personnes malades psychiques,
 - pour le programme Entraide & Education, l'organisation d'un appel à projets.

Ces charges se retrouvent dans la sous-rubrique « Actions réalisées directement ».

de manière beaucoup plus modeste, les coûts engendrés par la sélection et le suivi de ces mêmes organismes. Ces coûts consistent majoritairement en temps consacré par le personnel salarié à l'accompagnement des projets, y compris les déplacements nécessaires pour se rendre sur le terrain dans les locaux des associations bénéficiaires.

Ils concernent en 2021 le programme Entraide & Education, la Fondation des Bernardins, le Fonds Insertion par le Logement, la Fondation Sainte-Geneviève, la Fondation Falret, la Fondation Avenir du Patrimoine à Paris, la Fondation Saint-Etienne et la Fondation du Mont-Saint-Michel mais également la Fondation abritante qui assure l'instruction des projets des fondations privées.

Cela a donné lieu à la création de la sous-rubrique « Accompagnement des projets ».

5.2.2. Frais de recherche de fonds

La Fondation Notre Dame et ses fondations abritées collectrices sont financées quasi exclusivement par la générosité du public. A ce titre, elles engagent des frais d'appel et de traitement des dons, y compris des frais de legs et donations. Sont inclus dans les frais d'appel public à la générosité tous les frais de personnel engagés dans la recherche de fonds. Les frais d'appel public à la générosité excluent les charges immobilières inscrites en charges de fonctionnement. Les politiques d'appel public à la générosité sont décidées par chacun des comités exécutifs des fondations abritées ainsi que, pour le programme Entraide & Education à Paris, par le Bureau et le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame.

5.2.3. Contenu des frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement recouvrent l'ensemble des charges communes, portées par la Fondation abritante et liées au fonctionnement de toutes les fondations abritées. Il s'agit essentiellement du temps de la direction générale pour le suivi des obligations juridiques, légales et déontologiques, des charges comptables et financières dont la charge de commissariat aux comptes, les charges de déploiement d'outils informatiques de gestion, des charges de communication générales (comme le site Internet de la Fondation Notre Dame) ou l'édition d'une brochure pour les fondations abritées. Les frais de fonctionnement sont couverts pour partie par une contribution des fondations abritées, pour partie par l'utilisation des revenus de la dotation de la Fondation Notre Dame.

Les frais de gestion des fondations abritées recouvrent également les charges de location et de gestion immobilière pour les locaux ainsi que pour les donations temporaires d'usufruit ainsi que les charges spécifiques au fonctionnement des fondations privées.

Les charges financières correspondent à celles inscrites aux comptes de résultat et concernent essentiellement les fondations ayant une dotation.

Sont concernés par les charges immobilières le Programme Entraide & Education, la Fondation des Bernardins, la Fondation Sainte-Geneviève, la Fondation des EDC, La Fondation Saint-Etienne, la Fondation la Dauversière et la Fondation Accueillir la Vie. Les autres fondations abritées bénéficient de locaux mis à disposition gracieusement.

Les frais de gestion des fondations privées ne figurent pas dans la colonne d'affectation des emplois des ressources collectées auprès du public car ces fondations ne font pas appel public à la générosité.

5.2.4. Reports en fonds dédiés de l'exercice

Les engagements à réaliser sur ressources affectées concernent, pour le CROD et le CER de la Fondation Notre Dame – abritante, toutes les ressources, collectées dans l'année et non utilisées au 31 décembre de l'exercice par les fondations abritées, hormis les dons non affectés du programme Entraide & Education, propre à la FND.

Pour le CROD et CER spécifiques à chaque fondation faisant appel public à la générosité, cela ne concerne que les fonds affectés par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

[Voir le tableau du suivi des fonds dédiés en Annexes des Comptes.]

5.2.5 Investissements du Fonds Insertion Logement

Depuis sa création, la FIPL a subi des évolutions avec notamment le départ de plusieurs membres fondateurs. Après réflexion et concertation avec la Fondation Notre Dame, le Comité de la FIPL, a décidé pour simplifier la gouvernance et optimiser l'activité d'insertion par le logement de transférer cette activité à la Fondation Notre Dame par l'intermédiaire du Programme Entraide et Education dans lequel a été créé à compter du 1^{er} janvier 2021 un nouveau fonds dénommé « Fonds Insertion Logement » ce qui a entrainé la dissolution de la FIPL.

Le Fonds Insertion Logement du Programme Entraide (ex-Fondation Insertion par le Logement) a pour vocation d'acquérir des appartements afin de les mettre à disposition d'associations à vocation sociale. Suite au transfert du fonds au Programme Entraide, le CER spécifique de la FIL a été intégré dans le CER du programme Entraide.

Dans le bilan de la Fondation Notre Dame les fonds figurent en réserve pour un montant égal à l'actif net des amortissements de l'exercice.

5.2.6 Excédent de ressources de l'exercice

L'excédent de ressources de l'exercice a une quadruple composition :

- Les dons non affectés du programme Entraide & Education (+ 625 K€);
- Les montants portés en renfort des dotations à la clôture de l'exercice tant pour la FND-Abritante que des fondations abritées faisant appel public à la générosité visant la pérennité. Conformément à l'article 13 des statuts de la FND, ces montants font l'objet d'une décision du Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame ou du Comité exécutif de la fondation abritée concernée et portent sur un excédent de ressources ou un legs non affecté; Il n'y a pas eu de renfort en 2021
- L'éventuel renfort ou consommation de la réserve de la FND-abritante, soit 379 K€.
- Impacté par le report à nouveau des 5 fondations déficitaires à fin 2020 (+ 63 K€)

क्ष त्य

6. Autres informations

6.1. Locaux

Les services de la Fondation utilisent 13 bureaux et deux espaces ouverts du 10, rue du Cloître Notre-Dame, dans le 4ème arrondissement de Paris. Ces locaux, partagés avec le Fonds Insertion par le Logement et la Fondation Avenir du Patrimoine, sont mis à disposition gracieusement.

La Fondation des Bernardins est dans des locaux loués 31, rue de Poissy, face au Collège des Bernardins. La Fondation KTO (Malakoff), la Fondation Sainte-Geneviève (Nanterre), la Fondation Adveniat (Paris), la Fondation des EDC (Paris), la Fondation Falret (Paris), la Fondation des Liens Familiaux (Paris), la Fondation Accueillir la vie (Tours), la Fondation du Mont-Saint-Michel (Ardevon), la Fondation Yves Mahyeuc (Bruz), la Fondation La Dauversière (Solesmes), la Fondation Bible et Culture (Paris), la Fondation Saint-Etienne (Meaux), la Fondation de l'abbaye de Lagrasse (Lagrasse - Aude) et la Fondation des Œuvres du Berry (Bouges), la Fondation Vouloir l'Education (Courbevoie), disposent de locaux mis à disposition par leurs fondateurs, parfois contre une participation aux charges. Les fondations privées ne disposent pas de locaux spécifiques.

6.2. Effectifs

Les effectifs moyens de la Fondation Notre Dame ont été les suivants en 2021 :

Salariés						
Année	Cadres & assimilés cadres	ETP Cadres	Non-cadres	ETP Non-cadres	Total	Total ETP
2020	30	20.84	3	3.33	24.17	24.17
2021	26	16.56	4	1.14	17.70	17.70

L'effectif se répartit selon les affectations suivantes :

	Salariés FND						
		Cadres &	ETP	Non-	ETP		Total
	Année	assimilés cadres	Cadres	cadres	Non- cadres	Total	ETP
CND abritanta	2020	17	9,14	2	1,00	19	10,14
FND abritante	2021	19	9,14	1	0,29	20	12,12
Fondation des Bernardins	2020	7	5,11	0	0	7	5,11
	2021	7	4,74	3	0,85	10	5,58
Programme Entraide	2020	8	3,33	1	0,50	9	3,83
Programme Entraide	2021	8	3,00	1	0,50	9	3,50
Fonds Insertion par le	2020	2	0,60	0	0	2	0,60
Logement	2021	1	0,60	0	0	2	0,60
Fonds Cathédrale	2020	8	1,46	0	0	8	1,46
Fonds Cathedrale	2021	7	1,49	1	0,29	8	1,78
Fondation Avenir du	2020	4	1,33	0	0	4	1,33
Patrimoine	2021	2	1,33	0	0	2	1,33

En raison de la présence de fondations abritées, un certain nombre de personnes sont salariées par des structures tierces et sont refacturées - à l'euro prêt – au prorata du temps passé par chacun. Elles peuvent elles-mêmes travailler pour plusieurs fondations abritées. Le tableau tient compte du nombre réel de personnes refacturées et non du nombre de refacturations.

Mise à disposition de personnel							
Année	Cadres & assimilés cadres	ssimilés ETP Non-cadres Non-cadres Total				Total ETP	
2020	25	8,11	7	3,09	35	11,20	
2021	20	7,69	9	4,33	29	12,02	

6.3 Contribution des bénévoles & contributions volontaires en nature

Les 12 membres du Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat. Les fondations abritées disposent chacune d'un Comité exécutif également bénévole composé :

- pour partie des fondateurs ou représentants des fondateurs ;
- pour partie de personnes qualifiées.

Seuls sont remboursés les frais de déplacements lorsque les membres en font la demande.

Les fondations abritées, principalement collectrices, et la Fondation Notre Dame elle-même bénéficie de bénévoles réguliers qui apportent leur concours sur de multiples aspects (finances, comptabilité, suivi des projets, gestion de l'immobilier social, gestion des legs et donations, relation avec les donateurs, etc.)

Le barème retenu pour la valorisation du bénévolat est un barème simple et lisible, avec trois niveaux de bénévolat :

- Le temps d'un « administrateur » : valorisé à 4.3 fois le SMIC chargé. On considère que le travail demandé par un Conseil d'administration, un Comité exécutif, ou encore un Comité de fondation privée, représente l'équivalent d'un jour de travail par bénévole et par Conseil ou Comité,
- Le temps d'un bénévole « cadre » : valorisé à 2,2 fois le SMIC augmenté des charges patronales,
- Le temps d'un bénévole « employé » : valorisé au SMIC augmenté des charges patronales.

	Bénévoles					
	Année	Total	Total ETP	Valorisation		
FND Abritante	2020	21	2,88	197 569€		
THE Admitante	2021	23	2,37	164 308 €		
Fondation Abbaye de Lagrasse	2020	10	0,4	21 221 €		
Torradion Abbaye de Eugrasse	2021	10	0,58	26 490 €		
Fondation Accueillir la Vie	2020	7	0,08	9 692 €		
	2021	7	0,08	9 231 €		
Fondation Adveniat	2020	12	0,67	51 308 €		
1 onducion / dvemue	2021	15	0,89	61 637 €		
Fondation Avenir du patrimoine	2020	20	2,88	5 615 €		
rondation / term du patrimonie	2021	5	0,05	4 035 €		
Fondation Bible et Culture	2020	7	0,05	6 462 €		
	2021	10	0,17	10 213 €		
Fonds Cathédrale	2020	8	0,09	7 984 €		
Tonds cathedrate	2020	6	0,18	8 108 €		
Fondation des Bernardins	2020	33	2,31	141 395 €		
	2021	46	1,86	113 745 €		
Programme Entraide	2020	1	0,42	25 754 €		
	2021	2	0,34	21 026 €		
Fondation Falret	2020	8	0,04	5 077 €		
	2021	5	0,02	2 308 €		
Fondation liens Familiaux	2020		0,05	5 538 €		
	2021	4	0,02	1 846 €		
Fondation Sainte-Geneviève	2020	2	0,85	45 203 €		
Tondation Samte-Schevieve	2021	14	0,63	55 229 €		
Fondation du Mont-Saint-Michel	2020	32	1,69	146 915 €		
Tondation du Mont-Sant-Michel	2021	19	0,63	50 405 €		
Fondation des Œuvres du Berry	2020	8	0,17	19 846 €		
Tolldation des œuvres du Berry	2021	11	0,53	57 361 €		
Fondation KTO	2020	10	0,07	8 308 €		
Tondation KTO	2021	9	0,07	8 308 €		
Fondation Saint-Etienne	2020	8	0,09	10 484 €		
Tondation Jame-Etienne	2021	9	0,06	6 668 €		
Fondation La Dauversière	2020	9	0,07	8 308 €		
. Olludion La Dadversiere	2021	6	0,02	2 769 €		
Fonds Insertion par le Logement	2020	6	0,28	8 558 €		
. ondo moerdion par le Logement	2021	5	0,22	5 786 €		
Fondation des EDC	2020	11	0,69	59 877 €		
. Olidation des ESC	2021	12	0,57	59 742 €		
Fondation Vouloir l'Education	2020					
Tondation Vocation Laucation	2021	14	0,31	22 750 €		
Fondation Yves Mahyeuc	2020					
. onduton 1 ves manyeue	2021	7	0,29	33 100 €		

Total Bénévole			
Année	Total	Total ETP	Valorisation
2020	131	10,96	953 372 €
2021	243	9,88	725 063 €
Fondations patrimoniales et privées	112	0,50	60 000 €
Total	355	10,38	785 063 €

Les contributions volontaires en nature sont de 3 ordres :

- le bénévolat et les mises à disposition de personnel comme évoqué ci-dessus qui peut être affecté aussi bien aux missions sociales, qu'à la recherche de fonds ou au fonctionnement :
- les prestations en nature : fourniture gratuite de services ou prestations.
- les dons en nature, notamment dans le cadre de la distribution alimentaire liée à la crise du Covid-19, calculé à la valeur du stock ou au prix de revient.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 : au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ; au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de biens, prestations en nature, personnel bénévole). Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

Contributions volontaires en nature	2021	2020		2021	2020
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
1 - Contributions volontaires aux missions sociales			1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public		
Réalisées en France	186 550	421 385	Bénévolat	785 063	1 002 296
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	49 413	3 858
			Dons en nature	30 850	
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds	295 844	189 591			
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	382 932	395 178			
TOTAL	865 326	1 006 154	TOTAL	865 326	1 006 154

Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice	13 997 972	12 981 967
(-) utilisation	10 265 183	960 295
(+) report	4 606 902	1 976 299
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice	7 979 691	13 997 972

6.4 Honoraires du Commissaire aux comptes

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils s'élèvent à 82 535 € dont 31 K€ au titre du contrôle légal et 51 K€ au titre des autres services (rapports et attestations pour le comptes des fondations abritées). Ils sont partagés avec l'ensemble des fondations abritées à travers les charges administratives communes à l'exception du Fonds Cathédrale de Paris qui fait l'objet d'une affectation spécifique.

6.5 Engagements hors bilan

6.5.1 Engagements donnés

	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements donnés	16 319 534	6 426 014	9 893 520	

L'essentiel des engagements donnés concerne des projets pour lesquels le Conseil d'Administration ou le Comité de la Fondation s'engage à financer les associations sur leur budget 2021. Une fondation privée consomptible s'est ainsi engagée à financer un million d'euros de projets par an jusqu'à complète consommation de ses fonds.

Engagements donnés	2021	2022 et suivantes
Programme Entraide & Education	875 019	188 520
FND-Abritante	482 241	
Fondation des Bernardins	614 253	
Fondation KTO	6 557	
Fondation Accueillir la Vie	210 000	
Fondation Abbaye de Lagrasse	200 000	800 000
Sous-Total fondations collectrices	2 388 070	988 520
Sous-Total fondations privées	4 037 944	8 905 000
Total	6 426 014 €	9 893 520 €
		16 319 534 €

6.5.2 Engagements reçus

	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements reçus	273 623 805	55 841 705	217 782 100	

La Fondation Notre Dame a enregistré pour plus de 273,6 millions d'euros d'engagements dont 271 M€ pour le seul Fonds Cathédrale de Paris. Cet enregistrement des engagements reçus repose sur les conventions de mécénat signées avec les grands mécènes qui prévoient un versement des soutiens financiers au fur et à mesure des appels de fonds de l'établissement public chargé de la restauration de la cathédrale ainsi que des besoins du Programme Cathédrale.

Engagements reçus pour 2021	Assurances-vie	Donations ou Donations temporaires d'usufruit antérieurs à 2020	Convention d'entreprise et fondation / Don	Total
Programme Entraide & Education		71 824		71 824
Fondation des Bernardins		313 000		313 000
Fondation Sainte Geneviève		25 000		25 000
Fonds Cathédrale			63 117 342	63 117 342
Fondation Saint Etienne		48 000		48 000
SOUS-TOTAL 2 (Fondations abritées collectrices)		622 266	63 117 342	63 575 166
SOUS-TOTAL 3 (Fondations abritées privées)		304 184		304 184
Total		762 008 €	63 117 342 €	63 879 350€

Au 31 décembre 2021, la Fondation Notre Dame avait été saisie de l'ouverture de 3 dossiers de successions (dont un nécessitant une interprétation) sans précision du montant attendu, les notaires n'ayant pas encore procédé à l'établissement de l'actif/passif. Ils ne sont donc pas valorisés en engagement hors-bilan.

Engagements reçus pour 2022 et suivantes	Donations temporaires d'usufruit	Convention d'entreprise et fondation	Total
Fondation des Bernardins	558 250		558 250 €
Fondation Saint Etienne	4 000		4 000
Fonds Cathédrale		215 607 218	215 607 218
SOUS-TOTAL 2 (Fondations abritées collectrices)	562 250	215 607 218	216 199 468
SOUS-TOTAL 3 (Fondations abritées privées)	650 822 €		650 822 €
Total	1 213 072 €	215 607 218 €	216 850 290 €
			280 729 640 €